



SOLIDAIRES, UNITAIRES ET DEMOCRATIQUES
ADMINISTRATION CENTRALE MINEFI
80-82 rue de Montreuil 75011 PARIS



le 23 octobre 2002

HOLD UP SUR LES PRIMES : L'ANFR « INNOVE » !

Le 15 octobre, l'ANFR a convoqué les syndicats pour une pseudo concertation destinée à leur « faire part de la nouvelle appellation des primes ». En fait il s'agissait d'une réunion d'information où la direction a présenté un projet ficelé de rebasage indemnitaire à la sauce « ANFR ».

En effet, de nouveaux textes fondant juridiquement le régime indemnitaire des agents de l'Etat sont parus. Ils prévoient une organisation en 3 niveaux (1^{er} niveau : l'IAT et IFTS correspondant à 8,33% du traitement brut, 2^{ème} niveau : la prime de rendement correspondant à 18% du salaire brut et 3^{ème} niveau dit ministériel ou fonctionnel : l'ACF destinée en fait à recevoir tout le reste y compris le différentiel de traitement issu de l'écêtement des 2 premiers niveaux à 8,33 et 18%).

Si les textes Fonction Publique prévoient malheureusement la possibilité de modulation quasiment à chaque niveau, les échanges avec la DPMA ont contribué à calmer le jeu et à établir un statu quo. Ainsi les catégories non modulées actuellement devraient le rester et par ailleurs une garantie de sauvegarde a été énoncée : en 2003, on ne devrait pas toucher moins qu'en 2002. Seuls les A resteraient modulés malgré notre demande réitérée de démoduler au minimum les premiers niveaux. La modulation n'est qu'une possibilité. Rien n'oblige l'administration à l'étendre à d'autres catégories.

Or contrairement à ce qui se passe en Centrale et faisant fi du fait que les agents titulaires de l'ANFR appartiennent aux mêmes corps et sont gérés par les mêmes CAP, la direction de l'ANFR a choisi de faire un coup de force et ne recule pas devant la provocation. Ainsi le projet présenté instaure une modulation sur le 1^{er} niveau (IAT ou indemnité d'administration et de technicité) et sur le 3^{ème} (ACF ou allocation complémentaire de fonction) en imposant un système complexe de coefficient spécifique à l'ANFR.

Les syndicats ont vivement protesté contre le projet lui-même et contre la méthode : la direction parle d'un groupe de travail auquel personne n'a été convié, les documents ont été remis la veille de la réunion, rien n'était négociable... et le projet est à l'ordre du jour du prochain CTP (de pure forme) du 7 novembre ! Le CTP n'ayant qu'un rôle consultatif, vous devinez que nous sommes en présence d'un véritable coup de force et que l'opposition des syndicats en séance sera accessoire !

Ce projet est inacceptable car il organise un traitement inégalitaire entre les agents, la rémunération à la tête du client, l'individualisation à outrance et l'arbitraire. Il est destiné à accentuer la modulation et à renforcer le pouvoir hiérarchique. De plus, il constitue un réel danger pour l'ensemble des agents du MINEFI car il crée un précédent !

SUD CENTRALE demande le retrait du projet et l'alignement de l'ANFR sur le système de la Centrale. De plus, pour les personnels qui restent modulés, nous demandons la communication aux agents d'un barème de primes avec indication du taux moyen et de la fourchette de modulation pour que chacun puisse se situer ainsi que la création d'une commission de recours.